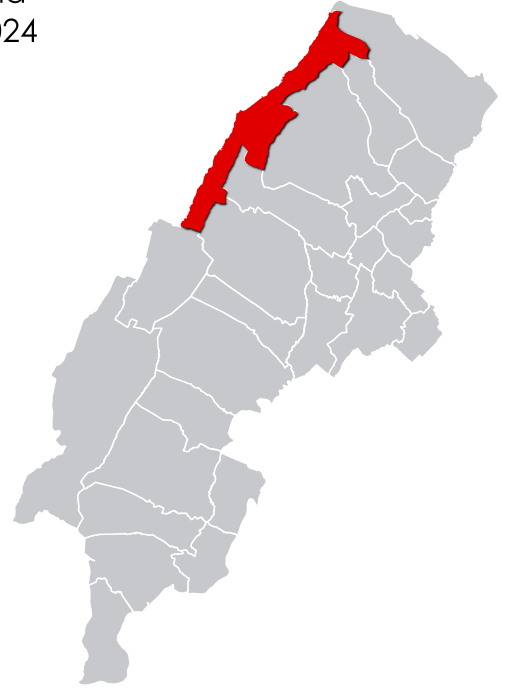


Vu pour rester annexé à la
délibération du 24 avril 2024



Echelle : 1/15000 ème

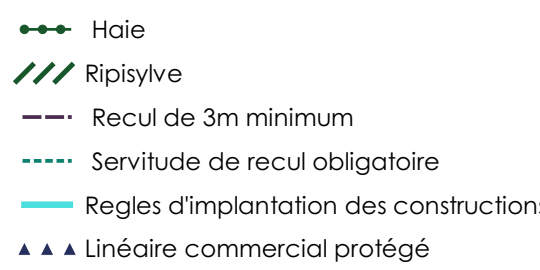
Document de travail	Arrêtés de prescription	Enquête publique	Approbation
-	11 juillet 2022 15 décembre 2022 29 septembre 2023	4 décembre 2023 au 26 décembre 2023	24 avril 2024

Éléments modifiables :

- Modification n°3 approuvée le 03 juillet 2021
- Déclaration du projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021
- Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 janvier 2022
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2023
- Révisors obligés n°2 et n°4 approuvés le 12 juillet 2023
- Modification n°3 approuvée le 27 mars 2024

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle de caractère
- Nf : Zone naturelle de loisir
- Np : Zone naturelle protégée
- Npf : Zone naturelle protégée
- TAUA : Zone à urbaniser d'activité artisanale
- TALAC : Zone à urbaniser d'activité commerciale
- TALC : Zone à urbaniser de centralité
- TAUE : Zone à urbaniser d'équipement
- TAUGF : Zone 1AU Ferme Génève Innovation
- TAUG : Zone à urbaniser générale dense
- TAUF : Zone à urbaniser touristique
- TAUE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
- UAE : Zone urbaine d'activités artisanales
- UAL : Zone urbaine d'activités commerciales
- UA2 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UA3 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAcern : Zone urbaine pour les activités du CERN
- UAlf : Zone urbaine d'activité Fermy Genève Innovation
- UAm1 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAH2 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAM3 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAT : Zone urbaine d'activités tertiaires
- UC1 : Zone urbaine de centralité
- UC2 : Zone urbaine de centralité
- UCe : Zone urbaine de centre-ancien
- UCa1 : Zone urbaine de centre-ancien
- UCa2 : Zone urbaine de centre-ancien
- UCB : Zone urbaine de centre-bourg
- UCV : Zone urbaine Cœur de Ville
- UCV : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
- UE : Zone d'équipement
- UE : Zone d'équipement
- UGA1 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UGA2 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UGd1 : Zone urbaine générale dense
- UGd2 : Zone urbaine générale dense
- UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGp1 : Zone urbaine générale à préserver
- UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
- UH1 : Zone urbaine de hameaux
- UH2 : Zone urbaine de hameaux
- UH3 : Zone urbaine de hameaux
- UT1 : Zone urbaine touristique
- UT2 : Zone urbaine touristique
- UT3 : Zone urbaine touristique
- UCib : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Sud Est
- UCid : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Nord Ouest

●●● Espaces Boisés classés



-  01 - Espace boisé classé
-  02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
-  05 - Emplacement réservé
-  15 - Secteur en attente de projet ([151-41 5°])
-  22 - Éléments du paysage
-  07 - Inondable
-  07 - Bâtiment remarquable
-  07 - Pelouse sèche
-  15 - Zone non aedificandi (151-19)
-  16 - STECAL
-  16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
-  16 - Périmètre d'extension des habitations
-  97 - Secteur de mixité sociale
-  18 - OAP
-  18 - OAP patrimoine
-  31 - Zone humide
-  99 - Emprise voie ferrée

Prescriptions ponctuelles

-  Attre isolé
-  Attre à protéger
-  Calvaire
-  Travail public
-  Ligne de bruit
-  Limites cadastrales (2022)
-  Bâtiments 2022
-  Surfaces en eau
-  Bâtiments_cadastre_2021

